

du 29 décembre 1866 est, en conséquence, réduite de 600 à 200 francs.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 25 avril 1877.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*L'Ordonnateur,*

Signé : LA BARBE.

---

## NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

### PAR DÉCRET PRÉSIDENTIEL :

— En date du 18 janvier 1877 —

**N° 157.** — M. Rivière des Borderies (Étienne), lieutenant à la 26<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine à Tahiti, a été promu au grade de capitaine.

---

### PAR DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE :

— En date du 18 janvier 1877 —

**N° 158.** — M. Rivière des Borderies est appelé à servir au 2<sup>e</sup> régiment, à Brest, et M. Bouvier, lieutenant, appelé à servir à Tahiti.

---

### PAR DÉCISIONS DU COMMANDANT :

— En date du 5 avril 1877 —

**N° 159.** — Un congé pour la France a été accordé à M. Drollet, habitant notable, membre du Conseil d'administration.

— En date du 5 avril 1877 —

**N° 160.** — M. Raoulx, négociant à Papeete, a été nommé membre du comité central d'agriculture et de commerce, en remplacement de M. Laharrague, démissionnaire.

— En date du 17 avril 1877 —

**N° 161.** — Le sieur Viriho a Mano a été nommé agent de police à Papeete.